

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS
RURALITÉ :**
FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 2 & VOLET 3 - VITALISATION
SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rapport d'activités pour la période du
1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

En avril 2025, les Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 & Volet 3 - vitalisation ont été renouvelés afin de soutenir les MRC dans leurs compétences en aménagement et en développement local et régional. Ces fonds découlent d'une entente entre la MRC de Minganie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui affecte les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Le ministre des Affaires municipales et de l'habitation a délégué à la MRC de Minganie la gestion d'une somme de 1 193 424 \$ pour le volet 2 ainsi qu'une somme de 240 692.40 \$ pour le volet 3 – vitalisation pour 2025-2026.

Le présent rapport d'activités couvre la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et présente les projets réalisés en lien avec les priorités d'intervention suivantes adoptées par la MRC de Minganie au conseil de janvier 2026:

- a) La révision des diverses planifications de la MRC de Minganie ;
- b) La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
- c) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services ;
- d) La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- e) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, touristique et environnemental ;
- f) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et d'autres partenaires ;
- g) Le soutien au développement ;
- h) La réalisation des actions pour régler les problématiques relatives au transport, dont les coûts et l'accessibilité au territoire.

Pour la mise en œuvre du FRR volet 2, afin de favoriser le développement des communautés de son territoire, la MRC de Minganie a adopté la politique suivante :

- ✓ La Politique de soutien au développement territorial ;

Ce document est disponible sur www.mrcminganie.com sous l'onglet «Nos services / fonds et programmes / Fonds Régions et Ruralité (FRR) / Soutien à la compétence locale et régionale ».

Le présent rapport couvre la **période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026** et fait état de l'utilisation des sommes en provenance du Fonds régions et ruralité - volet 2 & du Fonds régions et ruralité - volet 3 - vitalisation et des résultats atteints.

RAPPORT D'ACTIVITÉS
FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 2 - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Priorité : L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires

	Date de début	Date de fin	Montant engagé en 2025-2026	Montant versé au 31 mars 2026	Montage financier des ententes sectorielles
Titre de l'entente					
Entente sectorielle pour les collectivités artistiques de la Côte-Nord (CALQ)	2026-2027	2028-2029	6 400,00\$	0,00 \$	470 000,00 \$
SOUS-TOTAL 2025-2026			6 400,00\$	0,00 \$	470 000,00 \$

Dépenses d'administration - Gestion, analyse et suivi FRR – volet 2

Bénéficiaire / projet	Montant engagé	Montant versé en 2025-2026	Coût total du projet
MRC de Minganie • Rapports d'activités et saisie des données nécessaires aux fins d'évaluation du FRR volet 2; • Des rencontres sur le développement ont été organisées par la MRC auxquelles ont participé les élus, la directrice générale, le directeur du service de développement et directeur général adjoint ainsi que le directeur du service d'aménagement. L'objectif était de faire émerger les nouvelles priorités et les orientations de la MRC en matière de développement pour la réalisation d'une nouvelle planification stratégique. • L'ensemble des échanges qui sont en cours conditionnent les mesures de développement local et régional dans le cadre du FRR volet 2.	14 917,75 \$	14 917,75 \$	14 917,75 \$
Total 2025-2026	14 917,75 \$	14 917,75 \$	14 917,75 \$

Solde reporté de l'année précédente - FRR volet 2:			- \$
Montant délégué par le ministère pour 2025-2026:			1 193 424,00 \$
Intérêts estimées du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 sur encaissements:			- \$
Montants engagés du 1er avril 2025 au 31 mars 2026:			(6 400,00) \$
Frais d'administration 2025-2026:			(14 917,75) \$
Solde reporté non engagé de l'enveloppe FRR volet 2 à 2026-2027 :			1 172 106,25 \$
Somme totale versée en FRR volet 2 pour la période du rapport:			14 917,75 \$

RAPPORT D'ACTIVITÉS
FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 3 - VITALISATION
du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Mise en œuvre du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire

<i>Titre de la dépense</i>	<i>Nom du fournisseur de service</i>	<i>Date de l'engagement (résolution)</i>	<i>Montant engagé</i>	<i>Montant versé en 2025-2026</i>	<i>Versement total depuis l'engagement</i>
Élaboration du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire	Espace Stratégies	2025-11-25	34 360,00 \$	30 307,41 \$	30 307,41 \$

Dépenses d'administration - Gestion, analyse et suivi FRR – volet 3

<i>Bénéficiaire / projet</i>	<i>Montant engagé</i>	<i>Montant versé en 2025-2026</i>	<i>Coût total du projet</i>
MRC de Minganie • Rapports d'activités et saisie des données nécessaires aux fins d'évaluation du FRR volet 3; • L'ensemble des échanges qui sont en cours conditionnent les mesures de développement local et régional dans le cadre du FRR volet 3. • Analyse des demandes et suivis des avancements de projets et suivis des paiements;	3 240,00 \$	3 240,00 \$	3 240,00 \$
Total 2025-2026	3 240,00 \$	3 240,00 \$	3 240,00 \$

Solde reporté de l'année précédente - FRR volet 3:				-	\$
Montant délégué par le ministère pour 2025-2026:				240 692,40	\$
Intérêts estimées du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 sur encaissements:				-	\$
Montants engagés du 1er avril 2025 au 31 mars 2026:				34 360,00	\$
Frais d'administration 2025-2026:				(3 240,00)	\$
Solde reporté de l'enveloppe FRR volet 3 à 2026-2027 :				271 812,40	\$
Somme totale versée en FRR volet 3 pour la période du rapport:				33 547,41	\$